Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 17 juillet 2025 portant révision des plafonds des honoraires liés à la mise en location d'un logement imputables aux locataires

NOR : *ATDL2515648A*

La ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'avis du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières en date du 30 juin 2025,

Arrête :

Art. 1er. – A compter du 1er janvier 2026, les plafonds fixés à l'article 2 du décret du 1er août 2014 susvisé sont révisés par application, si elle est positive, de la variation de l'indice de référence des loyers mentionné au I de l'article 17-1 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée, constatée entre le troisième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juillet 2025.

VALÉRIE LÉTARD